

**Premier jour d'émission du timbre consacré au centenaire
de la proclamation de l'innocence d'Alfred Dreyfus
Allocution de Monsieur Roland Kessous
Avocat général à la Cour de cassation**

Paris, le 12 juillet 2006

Madame le ministre de la Défense,
Monsieur le garde des sceaux, ministre de la Justice,
Monsieur le ministre délégué à l'Industrie,
Messieurs les représentants des institutions juives
Mesdames et Messieurs.

Je veux d'abord vous prier de bien vouloir excuser l'absence de monsieur Jean-Louis Nadal, procureur général, qui attachait beaucoup d'importance à cette cérémonie mais qui, malheureusement empêché, m'a demandé de le représenter.

Voici exactement cent ans, jour pour jour, en cette Grand chambre, la Cour de cassation, en sa formation la plus solennelle, proclamait l'innocence du capitaine Alfred Dreyfus.

Ainsi, prenait fin un calvaire de douze années, infligé à un homme arbitrairement désigné comme coupable de trahison en raison notamment de ses origines.

Par cet arrêt, la Cour de cassation faisait triompher la vérité, rendait une justice fondée sur les valeurs de la République, au premier rang desquelles l'impartialité, l'indépendance des juridictions et l'égalité devant la loi.

Il est sain qu'à l'occasion de l'anniversaire de l'arrêt qui a rendu son honneur à un homme devenu le symbole non seulement de l'innocence bafouée mais aussi du combat pour la justice, des manifestations commémorent ce qui, bien au delà d'un événement à caractère strictement judiciaire, appartient maintenant à l'Histoire.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui présente une particularité.

Elle se déroule en effet en présence, de trois ministres dont la vôtre Madame le ministre de la Défense, et c'est tout un symbole.

Sans doute l'affaire Dreyfus, on peut le comprendre, est-elle encore de nos jours comme un remords pour notre armée qui préfère se souvenir de ses hauts faits plutôt que d'événements moins glorieux, fussent-ils très anciens..

Votre présence, Madame le ministre marque ainsi un temps fort dans la commémoration de l'arrêt du 12 juillet 1906. On se souviendra longtemps des mots que vous prononcerez ici, qui consacreront le retour de Dreyfus dans ce qui a été sa famille d'élection, l'armée.

Retour encore marqué par la cérémonie nationale qui nous rassemblait, il y a quelques instants, sous la présidence du Chef de l'Etat, à l'Ecole militaire, autre lieu parmi les plus symboliques de l'affaire Dreyfus.

L'Affaire, comme il est convenu de l'appeler, conduit aussi à saluer les vertus militaires que le capitaine Dreyfus portait en lui : l'honneur, le courage, l'attachement à la défense du pays au prix de son propre sacrifice.

Et lorsque l'arrêt du 12 juillet 1906 l'a innocenté, il n'a pas tenu cette décision pour une revanche , il ne s'est pas épanché en déclarations vengeresses contre ceux qui l'avaient martyrisé ; non, simplement répondant aux journalistes, il expliquait que, redevenu officier, il était à nouveau tenu au devoir de réserve.

Toujours patriote, il a repris du service en 1914 et a gagné dans les combats du Chemin des Dames et de Verdun la rosette de la Légion d'honneur.

Cette cérémonie présente une seconde particularité, peu courante en ce lieu plus habitué aux audiences. Il s'agit aujourd'hui de l'émission d'un timbre à l'effigie du capitaine Dreyfus et de son oblitération dite du premier jour.

Le timbre fait écho à bien des caractéristiques de l'Affaire. Il est associé à l'écrit. Or, l'écrit constitue une donnée centrale de l'Affaire.

L'écrit, nous le trouvons dans le bordereau, dans les expertises qui ont suivi, puis dans les faux sortis du bureau des statistiques de l'Etat-major, mais aussi dans les articles et libelles publiés dans la presse, dans le J'accuse de Zola, dans les écritures des courageux avocats de Dreyfus, dans celles des magistrats de la Cour de cassation et, bien sûr, dans l'arrêt du 12 juillet 1906.

L'écrit, on le trouve encore dans les milliers de câbles et de dépêches envoyés de Paris au monde entier. Pouvaient-ils se douter, ces correspondants, qu'un jour viendrait où des lettres seraient postées, portant l'effigie de l'innocent dont on avait voulu faire un traître ?

Comment, enfin, ne pas évoquer l'émouvante correspondance que pendant cinq longues années Alfred Dreyfus a échangée avec son épouse Lucie ?

Cet arrêt du 12 juillet 1906 était marqué d'un sceau, celui de la République au même titre que toutes les décisions de justice. Le timbre qui est une autre forme de sceau est donc un hommage tout à fait approprié.

Et si l'importance d'un événement peut aussi se mesurer par l'émission d'un timbre, événement exceptionnel réservé aux grandes causes, alors, Alfred Dreyfus et, à travers lui, la Cour de cassation, méritait bien cet hommage. Je salue cette heureuse initiative des services de la Poste qui ont permis sa réalisation.

- Le ministre responsable des services de la poste qui éditent le timbre commémoratif
- le ministre de la défense, ministre de l'armée où Dreyfus a souffert et retrouvé sa place
et le ministre de la justice, ministre du droit qui, en ce lieu, a été proclamé,

se devaient d'être présents, en ce jour anniversaire, à la Cour de cassation.

Je vous remercie.